

• Alliance contre le tabac en Ile-de-France • Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie (AALT) • Association d'Aide aux Victimes du Tabagisme (AAVT) • Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie (AIRBN) • Association Nationale des Sages-femmes Tabacologues • Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPR) • Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) • CaméraSanté • Capitale Stop/Tabac • Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française (CESPHARM) • Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) • Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) • Coordination Bretagne de Tabacologie (CBT) • Coordination de Lutte Anti-Tabac Azur Méditerranée (CLATAM)



• Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme (ECLAT) • Fédération Française de Cardiologie (FFC) • Fédération Française des Oncologues Médicaux (FFOM) • France Réseau des Acteurs en Tabacologie Ligérien (FRACTAL) • Institut Rhône-Alpes-Auvergne de Tabacologie (IRAAT) • Les Droits des Non-Fumeurs (DNF) • Ligue nationale contre le cancer (LNCC) • Ligue Vie & Santé • Mieux Vivre sans Tabac • Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) • Observatoire Sanitaire et Social des Activités Festives (OSSAF) • Office Français de prévention du Tabagisme (OFT) • Paris Sans Tabac (PST) • Réseau Hôpital Sans Tabac (RHST-A) • Société Française de Santé Publique (SFSP) • Société Française de Tabacologie • Tabac & Liberté

ENFIN l'industrie du tabac (bientôt) taxée !!!

Paris, le 15 novembre 2011 – L'industrie agro-alimentaire, les télécoms, les mutuelles, toutes taxées pour compenser le déficit public, ou participer à la recherche et la prévention.... C'est au tour de l'industrie du tabac.

L'Alliance contre le tabac souhaite saluer l'adoption de l'amendement déposé par Jean-Marc Nesme, et cosigné par Yves Bur, visant à taxer de 10% le chiffre d'affaires réalisé en France par les industriels du tabac et développer un fonds d'indemnisation des victimes du tabac. Un rapport visant à mettre en place ce fonds d'indemnisation et de prévention dans l'esprit de la Convention-cadre de l'OMS de Lutte Anti-Tabac (CCLAT) devra être remis au Parlement d'ici la fin de l'année 2012.

L'engagement des députés et la volonté du Ministre de la santé Xavier Bertrand ont permis de renverser une tendance défavorable à tout projet de taxation des bénéfices de l'industrie du tabac : l'amendement de M. Bur en avait fait les frais en première lecture le 02 novembre dernier.

Dans le cadre des discussions du Projet de Loi de Finances, cette amorce de coordination entre les ministres de la santé et du budget en faveur de la santé publique va dans le sens des déclarations de Xavier Bertrand au Sommet des Nations-Unies de New York, et qui avait publiquement déclaré que « *Taxer l'industrie du tabac sur ses bénéfices n'est pas une question taboue* » selon le principe du *tueur-payeur*,

Le Professeur Yves Martinet, Président de l'Alliance contre le tabac déclare : « Cet amendement légitime, moral et économiquement viable, a été adopté dans le cadre du projet de Loi de Finances. L'industrie du tabac est mise face à ses responsabilités : elle va commencer à payer pour les méfaits liés à la consommation de ses produits, conformément aux engagements internationaux pris par la France lors de la ratification de la CCLAT ».

Cette avancée semble prometteuse dans la mesure où le gouvernement donne un signe de soutien à l'élaboration de recommandations visant à renforcer le contrôle du tabac en France dans le cadre d'une mission pilotée par Yves Bur, et dont les conclusions seront remises à X. Bertrand début 2012.

M. Bur pourra compter sur l'appui et le partenariat du monde associatif qui travaille parallèlement à un Livre Blanc du contrôle du tabac à l'attention des candidats à l'élection présidentielle. Il sera rendu public au premier trimestre 2012.

L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte un engagement des pouvoirs publics à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...

Contacts presse :

Pr Yves Martinet (Président) : 06 83 51 31 69 / Clémence Cagnat-Lardeau (Directrice) : 06 50 54 69 06

ALLIANCE CONTRE LE TABAC

14 RUE CORVISART - 75013 PARIS - www.alliancecontreletabac.org